

83



Fiac
tarn

CLARTÉ
COMMUNICATION
TRANSPARENCE

2021 été



83

Chèr-e-s Fiacois-e-s,

En janvier, j'écrivais, 2020 année meurtrie, que dire aujourd'hui de 2021.

À l'heure où j'écris ces lignes (début juin), les chiffres de contamination baissent de manière significative et laissent entrevoir un retour à une vie presque normale grâce à la vaccination.

La question qui se pose actuellement avec le coronavirus est de savoir si un jour, nous retrouverons la vie d'avant sans pandémie ou si nous devons nous habituer à vivre avec. En attendant la réponse à cette question, il est temps de dresser un premier bilan de notre mandat.

Depuis le 23 mai 2020, jour de notre élection, une année s'est écoulée durant laquelle nous avons pu mettre en place quelques projets :

- le cabinet des orthophonistes a officiellement ouvert ses portes le 4 janvier 2021 ;
- les travaux pour équiper l'éclairage urbain de LED se sont achevés en fin d'année 2020 et des mâts solaires ont été installés là où le réseau ne permettait pas de raccordement (vers La Pointe et l'allée du Golf) ;
- un nouveau ralentisseur a été mis en place rue Chaminade ;
- la station de relevage de Brazis a reçu de nouvelles pompes et un système de pilotage connecté à la mairie qui évitera toute panne ;
- un nouveau tracteur et une nouvelle épareuse sont venus remplacer le matériel vieillissant et source de problèmes ;
- les salariés de la mairie bénéficient maintenant des avantages liés au CNAS (remises, prêt à taux avantageux, réductions multiples, chèques vacances, réductions culture...);

- un logiciel professionnel a été installé à la cantine qui permettra de mieux suivre les achats, de réaliser des menus plus équilibrés et de communiquer facilement les informations aux parents et aux enfants ;

- du matériel a été acheté à la cantine afin de réaliser du fait maison ;

- le RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctionnaires) a été mis en place. Il tient compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de chaque agent. Celui-ci, plus avantageux et plus juste, remplacera l'ancien système de prime.



Pour le moment, vous constaterez que les projets liés à la convivialité et aux liens sociaux ont été éclipsés par la pandémie, mais ce sera notre principale préoccupation lorsque la situation redeviendra normale. J'espère que d'ici la fin de l'année,

nous pourrons finaliser quelques projets tels que les panneaux d'affichage à defilement numérique, les plans et la signalétique de Fiac avec le nouveau logo, les jardins partagés, une mairie réhabilitée et des rencontres multiples entre tous les ancien-ne-s et nouveaux-elles habitant-e-s du village.

En espérant vous voir nombreuses et nombreux au petit déjeuner républicain du 14 juillet,

Nous vous souhaitons un très bon deuxième semestre 2021 qui nous l'espérons sera marqué du sceau de la normalité.

Très cordialement,

Alain Berthon et l'équipe municipale.

SOMMAIRE

Actualités	3
Certificat d'urbanisme	4
Les services techniques	5
Rénovation de la mairie	6
Finance-économie	
Finances communales	7
Jeunesse	11
Des nouvelles de Maryse	12
Ecole du Figuier	13
Centre de loisirs	15
Communication	
Le logo de Fiac	16
Tourisme-économie locale	
Les marchés de Fiac	17
Voirie-travaux et matériel	18
Environnement	
Planter des arbres	20
Culture-associations	22
Pages pratiques	32

ACTUALITÉS

Le nouveau logo de la commune

Afin de mieux correspondre à l'évolution du village, à son dynamisme et à son ouverture, le conseil municipal a souhaité renouveler le logo de la commune, qui se confondait jusqu'ici avec le blason.

Plusieurs devis ont été demandés et des sélections ont été effectuées, pour arriver à 2 propositions.

Ces 2 propositions vous ont ensuite été présentées, aux côtés du blason, et nous vous avons demandé de voter.

Vous découvrirez page 16 le résultat (avec une belle avance) de ce vote !

Adressage

La poste s'était engagée à délivrer le courrier avec les anciennes adresses jusqu'à fin juin. Au-delà de cette date, les lettres ne seront plus distribuées si la nouvelle adresse n'y figure pas. Vous pouvez cependant conserver les lieux-dits en complément d'adresse.

En ce qui concerne : CAF, CPAM, caisse de retraite, carte grises, impôts, Pôle emploi..., vous pouvez déclarer vos nouvelles coordonnées sur www.service-public.fr.

Pour les fournisseurs privés : gaz, eau, électricité, téléphone, mutuelle, Internet, employeur, télévision, journaux..., faites leur part directement de votre nouvelle adresse par Internet ou par courrier.



CERTIFICAT D'URBANISME

Quelle est l'utilité du certificat d'urbanisme ?

Il en existe deux types.

Le certificat d'information fournit les renseignements généraux sur le terrain dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) :

- règles d'urbanisme applicables à la parcelle ;
- limitations administratives au droit de propriété comme les servitudes d'utilité publique (relatives au chemin de fer, droit de passage, plan de prévention des risques inondation...) ;
- localisation dans une zone soumise au droit de préemption urbain ;
- taxes et participations d'urbanisme.

Le certificat opérationnel est recommandé lorsque vous avez un projet de construction sur un terrain. Il vous renseignera alors, en plus des renseignements évoqués dans le cadre du certificat d'information (voir ci-dessus), sur la faisabilité de votre projet ainsi que sur l'état des équipements publics (voies et réseaux) desservant le terrain.

Qui peut déposer un certificat d'urbanisme ?

Le certificat d'urbanisme peut être demandé par le propriétaire ou par toute autre personne intéressée par le terrain.

Attention

Quand l'administration délivre un certificat d'urbanisme à un tiers, elle n'en avertit pas le propriétaire. Le certificat d'urbanisme est un document d'information. Ce n'est pas une autorisation.

Où déposer la demande ?

A la mairie en 2 exemplaires (cerfa + plans) pour le certificat d'urbanisme d'information et 4 exemplaires pour l'opérationnel.

Quel est le délai de traitement de la demande ?

A compter de la réception de votre demande de certificat d'urbanisme :

- d'information : 1 mois ;
- opérationnel : 2 mois.

L'instruction du dossier est assurée par :

- la mairie pour le certificat d'urbanisme d'information ;
- la CCLPA pour le certificat d'urbanisme opérationnel.

Quelle est la durée de validité d'un certificat d'urbanisme ?

Le certificat d'urbanisme vous garantit la stabilité de l'ensemble des renseignements qu'il fournit pendant 18 mois à compter de sa délivrance. Pendant ce délai, l'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) sera instruite selon les règles en vigueur à la délivrance du certificat et le taux des taxes ne subira pas d'augmentation pendant ce délai.

LES SERVICES TECHNIQUES

façon plus écologique de gérer ces espaces comme les places de stationnement, les trottoirs, les cimetières... : le débroussaillage. A l'avenir, nous envisageons d'enherber tous ces espaces pour en faciliter l'entretien.

À la demande :

- transport scolaire avec le bus de la commune ;
- accompagnement des événements fiacois (AFIAC, fêtes de Fiac, vide grenier, motocross, patchwork...) ;
- entretien des bâtiments publics (école, mairie, cantine, salle des fêtes, café...) ;
- tonte et épareuse : période estivale.



Toute l'année, Jérôme Duris et Anthony Berthoumieux travaillent pour que l'espace public reste propre et agréable pour les usagers. Quelle que soit la saison, des tâches sont récurrentes.

Ainsi, chaque semaine :

- inspection des chemins communaux, des villages, du city stade et des points de collecte d'ordures ménagères et de tri. Cette tâche est devenue indispensable tant les incivilités de certains amènent à récupérer des matelas, des machines à laver, des meubles, des déchets verts, pneus, gravats, canettes, plastiques, verre, masques... ;
- entretien de la station d'épuration et des paniers des pompes de relevage. Veiller à leur bon fonctionnement n'est pas des plus agréable mais est nécessaire !
- arrosage des jardinières et des espaces verts. Nous travaillons sur d'autres moyens moins coûteux en eau donc plus écologiques ;
- entretien des cimetières : la norme zéro phyto exclut l'utilisation des produits chimiques sur la voie publique. Il a été mis en place une autre

Pendant cette période estivale, l'entretien des espaces verts enherbés représente une charge de travail très importante, environ 60 % du temps. La superficie à entretenir s'est agrandie au fil des années et les passages se sont fait plus réguliers. Tout ceci bien sûr pour satisfaire le plus grand nombre d'usagers. Nous avons décidé de modifier ce fonctionnement établi depuis quelques années : nous ne ferons plus appel à une société privée pour l'entretien de nos routes et chemins. Nous avons fait l'achat d'un tracteur et d'une épareuse pour subvenir aux besoins de la commune, ce qui va entraîner un changement notable sur le passage de l'épareuse dans nos villages et ses abords.

Une réunion hebdomadaire permet de prioriser le travail de la semaine pour les employés du service technique. Priorité évolutive en fonction d'une urgence à régler.

Appelez la mairie au 05 63 58 05 26 ou envoyez un mail à : communedefiac@gmail.com si vous constatez un problème ou si vous avez une demande particulière touchant ce service.

RÉNOVATION DE LA MAIRIE

La commune a décidé cette année la rénovation des locaux de la mairie.

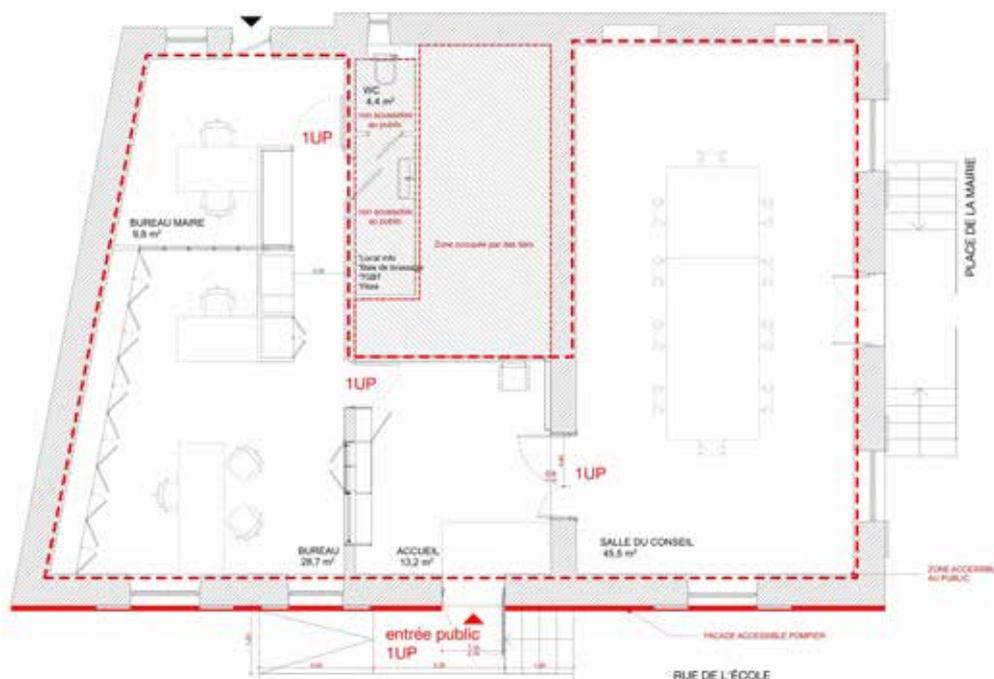
Les locaux actuels ont été refaits il y a une douzaine d'année. Le matériel, la peinture, le mobilier sont vieillissants et ne permettent plus de travailler dans de bonnes conditions.

Suite à un appel à projet, le cabinet d'architecture Chanson a été choisi pour réaliser le réaménagement des locaux. Un appel d'offres a été lancé pour choisir les entreprises intervenantes sur le chantier.

Les travaux auront lieu durant le dernier trimestre de l'année 2021. Pendant la durée des travaux, la mairie aura des locaux provisoires dans la salle des fêtes.

Il est prévu de réaménager complètement les bureaux, de créer un bureau du maire et de rénover la salle du conseil.

Nous pourrons mettre des photos dans le prochain bulletin !



FINANCES COMMUNALES

Présentation synthétique du budget primitif 2021

I. Cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, permette aux citoyens de saisir les enjeux du budget primitif.

La présente note répond à cette obligation ; elle est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 15 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible, voire de l'État et de l'Europe, entre autres partenaires financiers.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 720 757,36 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 42,81 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 742 512,08 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement - y compris les reports antérieurs - et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux

(montant 2018 : 279 923 euros / montant 2019 : 277 862 euros / montant 2020 : 286 650 euros) ;

- les dotations versées par l'Etat (DGF-dotation globale de fonctionnement)

(montant 2018 : 211 697 euros / montant 2019 : 212 763 euros / montant 2020 : 212 708 euros)

- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, principalement des loyers encaissés.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses prévues 2021	Montant (euros)	Recettes prévues 2021	Montant (euros)
Dépenses courantes	285 400,00	Excédent brut reporté	388 114,37
Dépenses de personnel (salaires + charges)	357 120,00	Recettes des services	121 370,00
Autres dépenses de gestion courante	147 513,22	Impôts et taxes	351 096,00
Dépenses financières	8 200,00	Dotations et participations	215 777,00
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	6,00
Autres dépenses	18 244,00	Recettes exceptionnelles	25 075,00
Dépenses imprévues	35 280,85	Recettes financières	
Total dépenses réelles	851 758,07	Autres recettes	40 677,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	101 680,30	Atténuation de charges	8 300,00
Virement à la section d'investissement	206 000,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	9 023,00
Total général	1 159 438,37	Total général	1 159 438,37

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 : à compter de l'année 2021, la TH (taxe d'habitation) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département (29,91 %) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 40,72 % (soit le taux communal 2020 : 10,81 % + le taux départemental de 2020 : 29,91 %).

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune. En effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Concernant les ménages :

Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 41,13 %

Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 42,81 %

Ces taux ont été augmentés de 1 % par rapport à 2020.

Contribution foncière des entreprises : 23,67 % (même taux que 2020).

Le produit total attendu de la fiscalité locale s'élève à 351 096 euros.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat : montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement) : 215 777 euros.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (terrains, constructions, réseaux...);

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses prévues 2021	Montant (euros)	Recettes prévues 2021	Montant (euros)
Solde d'investissement reporté	213 741,58	Virement de la section de fonctionnement	206 000,00
Remboursements d'emprunts	192 000,00	FCTVA	128 138,00
Titres de participation	2 100,00	Excédent de fonctionnement	172 656,12
Dépenses d'équipement	331 504,20	Cessions d'immobilisation	2 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 023,00	Taxe d'aménagement	2 222,00
		Autres recettes	4 248,00
Autres dépenses	103 815,56	Subventions	216 745,45
		Emprunts	146 000,00
Dépenses imprévues	36 286,23	Produits (écritures d'ordre entre sections)	10 461,00
Total général	888 470,57	Total général	888 470,57

c) Les principaux projets de l'année 2021

Cantine scolaire : 11 300,00 euros
 Travaux de voirie : 30 000,00 euros
 Panneaux de signalisation centre village : 6 000,00 euros
 Dotation équipement école : 1 000,00 euros
 Achat tracteur épareuse : 85 000,00 euros
 Achat matériel technique : 5 000,00 euros
 Création cabinet orthophoniste : 8 330,83 euros

Extension éclairage public : 19 073,37 euros
 Achat terrain cimetière : 32 000,00 euros
 Enfouissement de la fibre : 5 000,00 euros
 Réhabilitation mairie : 94 800,00 euros
 Aménagement espace touristique : 4 000,00 euros
 Achat terrain près de la salle des fêtes : 30 000,00 euros

TOTAL : 331 504,20 euros

d) Les subventions d'investissement prévues

Sur les projets d'investissements, certaines subventions ont déjà été demandées. Cela concerne les achats de matériel pour la cantine scolaire (montant prévu 1 500 euros), des travaux de voirie (montant prévu 970 euros) et les travaux de réhabilitation de la mairie (montant prévu 63 000 euros). Elles seront perçues et donc budgétisées en 2022.

IV. Etat de la dette

Budget communal : cinq emprunts en cours pour une annuité de 46 081,14 euros.

Budget annexe assainissement : cinq emprunts en cours pour une annuité de 34 031,66 euros.
 Nota 1 : Les budgets annexes Assainissement et Régie des transports scolaires, de moindre intérêt, ne sont pas repris dans cette présentation.

Nota 2 : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

COMMISSION JEUNESSE

Conseil municipal des jeunes

Nous faisons appel à candidatures de jeunes à partir de 9 ans jusqu'à 17 ans :

- pour créer deux commissions (enfants / jeunes) au sein d'un conseil municipal des jeunes ;
- pour renforcer l'équipe qui vous a présenté ses projets lors du dernier bulletin municipal.

Nous souhaitons vivement que ce conseil se mette en place rapidement et nous espérons que la situation sanitaire nous permette, enfin, de réaliser les élections que les candidats attendent patiemment, pour la rentrée de septembre.

Les dossiers pour les nouveaux postulants sont à retirer à la mairie ou à demander à l'adresse : communedefiac@gmail.com

Restauration scolaire

La cuisine est équipée de nouveau matériel pour réaliser des repas à partir de produits frais :

- une éplucheuse à pommes de terre ;
- un presse purée ;
- un batteur mélangeur ;
- une cellule de refroidissement et surgélation ;

- du petit matériel (verre doseurs, rapes, coupe frites, coupe tomates et agrumes, minuteur...).

Le logiciel de gestion de la production en restauration collective est en cours de prise en main. Nos cuisinières sont en formation et s'investissent pour le rendre opérationnel à la rentrée.

Ce logiciel va permettre de :

- respecter les différentes mesures de la loi Egalim comme, par exemple, l'obligation d'un pourcentage de produits bio ;
- faciliter la tâche de nos agents pour les commandes, la gestion des stocks et l'élaboration des menus.

Le souci de tous étant de proposer aux enfants des produits frais et sains chaque jour.

L'école

Un aménagement de la cour de l'école avec un circuit trottinette, des marelles, une cible, de la pelouse et la végétalisation d'espaces est en cours de réflexion avec les enseignants et le CLAE.

Une commission dédiée se réunira prochainement pour chiffrer et échelonner la réalisation du projet.

MARYSE

Des nouvelles !

Maryse Teste a commencé sa vie professionnelle à l'usine de pantalon d'Ambre. A la naissance de sa fille, elle a décidé de profiter de son bébé, tout en préparant les repas des employés de son mari et en lui faisant sa comptabilité.

Elle a intégré la cantine de l'école de Fiac pour un remplacement de congé maternité aux côtés de Betty, sous la municipalité de Monsieur Vidal. Elle s'est ensuite occupée de l'entretien des locaux de l'école en remplacement d'un autre congé maternité sous la municipalité de Monsieur Boucher, avant de finalement retourner à la cantine jusqu'à sa retraite, avec 3 maires successifs !

Maryse est toujours allée travailler avec beaucoup de plaisir, elle a toujours le sourire et c'est avec émotion qu'elle raconte avoir été invitée par ses anciennes collègues à l'école afin de lui offrir des cadeaux ! Les élèves ont également souhaité lui prouver leur reconnaissance grâce à leurs dessins, qu'on peut retrouver sur les murs de la cantine.

Aujourd'hui à la retraite, de nouveaux projets enthousiasmants se mettent en place : séjours en camping car, marche le dimanche, puzzles les jours de pluie et jardinage les jours de beau temps.

Maryse, profitez bien de cette liberté bien méritée !



ÉCOLE DU FIGUIER

Un coup d'oeil à l'école

Ce fichu coronavirus s'est encore invité dans nos projets cette année. Cela commence à bien faire ! Comme par hasard, il n'embête pas les séances de mathématiques ou d'écriture, en revanche, toutes les sorties que l'on aime tant sont annulées.

Mais malgré tout, quelques nouveautés ont tout de même pointé leur nez.

Une artiste est venue travailler avec nous au mois de janvier. Cassandra nous a d'abord fait faire des collages, puis nous avons peint le mur sous le petit préau. Nous étions fiers du résultat. Du côté des arts, nous avons de sacrés champions du côté des plus jeunes : de vrais artistes en herbe. Il devient difficile de les égaler. Enfin, les CE2 et les CM ont participé au concours de dessin annuel du don du sang et l'un d'eux a été primé. Nous participons toujours au prix des Incorruptibles et sommes en train de préparer nos productions. Elles seront visibles à la médiathèque de Saint-Paul à partir du mois de juin.

Maintenant à l'école nous avons un ENT (environnement numérique de travail). C'est une plateforme numérique qui permet à nos parents de voir ce que nous faisons comme projet.

C'est aussi par ce moyen qu'ils ont toutes les infos de l'école. On devient très moderne à l'école du Figuier.

Côté sport, les CP/CE1 ont commencé leur cycle natation, et certains iront bientôt au poney club de Poney City.

En février, ils ont également participé, avec le cycle 3, à une rencontre de basket-ball et ils s'appêtent à faire une rencontre de Disc' Golf'. Concernant les CE2 et les CM, ils vont commencer leur cycle golf début juin. Enfin le club de Handball de Lavaur devient notre partenaire et grâce à Cécile Debled, monitrice diplômée, les élèves du CP au CM2 vont pouvoir bénéficier de plusieurs séances de hand. Le mardi, la cour se transforme et devient un vrai terrain d'apprentissage de ce sport.

Nous avons également commencé à faire pousser nos premières plantations dans notre potager. Nous avons planté des aromates, des fleurs et des graines de radis. Nous avons hâte de voir leur croissance !



Jeunesse

Jacques et Chantal sont revenus mener des ateliers philos avec nous. On aime beaucoup ce moment car on discute autour d'un sujet et nous pouvons dire ce que l'on pense à ce propos. Ils sont très gentils : c'est un moment différent et très intéressant.

Les GS/CP deviennent incollables sur le cycle de l'eau. Ils sont même allés voir le Château d'eau de Fiac pour comprendre davantage son rôle. C'est toujours mieux que de les voir en photo.

Enfin, vous savez, l'astronaute Thomas Pesquet est reparti dans l'espace à la fin du mois d'avril. Notre maître et nos maîtresses se sont mis en tête de nous faire découvrir le monde de l'espace : l'ISS, l'apesanteur, les planètes, le décollage de Space X et la capsule Crew Dragon n'ont plus de secret pour nous.

Même les maternelles retiennent tous ces mots nouveaux. Peut-être que l'an prochain on élèvera même un blob à l'école !

Le coup d'œil s'arrête ici et on n'oublie pas que les enfants nés en 2018 peuvent nous rejoindre à la rentrée de septembre 2021 !



CENTRE DE LOISIRS

Cette année scolaire 2020-2021 a été une période de transition pour l'association du centre de loisirs de Fiac. Un nouveau bureau a pris ces fonctions, remplaçant les membres historiques et fondateurs de l'association. Le nouveau bureau est composé de M. Finana entant que président, M. Pech comme trésorier et Mme Finana comme secrétaire.

Nous avons travaillé sur la technique du stop motion durant les mois de janvier à avril. Ce projet qui a plu aux enfants leurs a permis de découvrir une technique d'animation simple, réalisable avec seulement un appareil photo et qui permet de créer des petits films directement sortis de leurs imaginations. Les petites productions sont à découvrir sur la page Facebook du Centre de loisirs de Fiac.

En janvier, nous nous sommes associés à l'AFIAC et à l'école autour d'un partenariat avec une artiste contemporaine, Cassandre, qui a travaillé sur une fresque réalisée avec les enfants dans la cours de l'école qui reprend certains endroits emblématiques de Fiac. Un autre travail sur les portraits a été engagé avec Cassandre, ce qui nous a permis par la suite de réaliser nous aussi les portraits des enfants de l'école qui le souhaitaient.

L'association tiens à remercier Claudine et Angélique qui sont intervenues tout au long de l'année pour aider Gene à animer l'atelier couture. Cette année, les enfants ont ainsi pu

découvrir la technique du crochet et du tricotin.

Nous avons accueilli Saliha en remplacement temporaire de Gwendoline. Elle a su proposer aux enfants toute une panoplie d'activités manuelles mais aussi des grands jeux bien appréciés des enfants.

Pour l'année prochaine, l'association est toujours en recherche de personnes motivées pour nous aider à nous développer : proposition d'atelier pour les enfants, accompagnement de sorties, engagement plus poussé en intégrant le conseil d'administration ou le bureau ! N'hésitez pas à vous rapprocher du bureau ou de l'équipe pour plus de renseignements !

Concernant l'été, nous sommes partis sur une thématique autour de la nature. Il nous paraissait important après cette année si particulière de réinvestir l'espace extérieur et de redécouvrir faune et flore avec les enfants. Nous exploiterons donc une fois par semaine le site de l'Arbre Vert pour nos activités. Au programme : observation d'animaux sauvage, fabrication de cabanes, grands jeux en forêt, pique-nique... Les autres activités de l'été tourneront aussi autour de cette thématique. Les mardis de juillet nous emmènerons les enfants se rafraichir sur le site d'Aquaval.

Nous avons choisi comme thématique pour les mercredis de la rentrée l'univers « médiéval et fantaisie » avec une sortie surprise à venir, soyez vigilants ! A très bientôt pour partager des moments conviviaux !

L'équipe du centre de loisirs de Fiac



LE LOGO DE FIAC

Par Félix Morel, créateur du logo

Le mouvement est à l'honneur ! J'ai été inspiré en premier lieu par les paysages ... Une forme revenait souvent dans mes premières esquisses : celle de la colline.

Je voulais pouvoir retrouver par la simple évocation cette sensation de topographie qui caractérise vraiment le village.

De même, je tenais à amener les valeurs de dynamisme, de clarté et de transparence, chères au conseil municipal, ici évoquées par les couleurs : vert et bleu, entre ciel et terre.

Attaché à la tradition mais aussi à la nature, la feuille de figuier est toujours présente, elle trône sur le I comme le village sur son pic.

Il me paraissait important d'amorcer le principe d'ancrage au territoire, le nom du Tarn semble couler comme la rivière qui a donné son nom à notre si beau département.

J'espère proposer un logo résolument tourné vers demain à l'image des projets entrepris par la municipalité.

Du vert, de l'eau, la vie...

Toute la charte graphique, que ce soit pour les cartes de visites, les courriers officiels ou les cartons de correspondances, va donc adopter ces nouvelles couleurs pour créer une cohérence et une homogénéité dans les outils de communication de la mairie de Fiac. J'ai pu bénéficier de la totale confiance de l'équipe municipale et des secrétaires de Mairie avec lesquelles le travail s'est fait main dans la main.



LES MARCHÉS DE FIAC

Le marché de producteurs de Brazis

Le marché de producteurs de Brazis existe depuis maintenant 3 ans. Tous les derniers dimanches de chaque mois, vous pouvez retrouver sur la place François Jau à Brazis des producteurs locaux :

- légumes, plants ;
- fruits, jus de fruit ;
- vin ;
- charcuterie, poulets ;
- miel ;
- biscuits, brioches.

S'y rajoutent parfois des producteurs de fromage et des produits manufacturés (cosmétiques, vannerie, travail du bois...).

Depuis peu, nous avons également le plaisir d'accueillir le Tube Gourmet, qui prépare des gaufres de Liège salées et sucrées.

Le Café de Fiac propose du pain, la mairie offre le café.

Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il fasse beau, les producteurs sont au rendez-vous pour ce moment de convivialité !

Le marché de producteurs de Fiac bourg ?

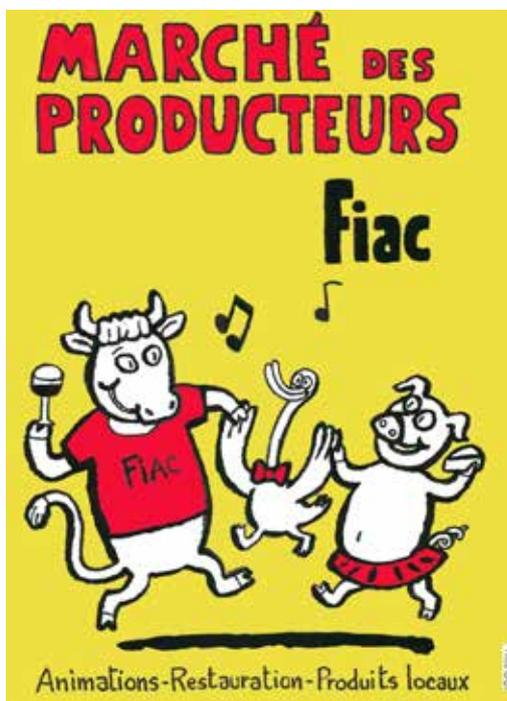
Après discussion, la commission a souhaité tester un marché de producteurs à Fiac bourg, devant le Café.

Le test mené l'été dernier en semaine n'ayant pas été concluant, il a été décidé de proposer un marché chaque deuxième dimanche du mois.

Certains producteurs ont répondu présents pour ce test, nous espérons que les Fiacaises et Fiacois se mobilisent également.

Rendez-vous donc devant le Café de Fiac (côté école) le 11 juillet, le 8 août, le 12 septembre et le 10 octobre !

En fonction des résultats de ces 4 dates et des producteurs, nous pérennisons ou non ce petit marché.



VOIRIE, TRAVAUX ET MATÉRIEL

Les actions réalisées

Création d'un ralentisseur rue Chaminade

La mise en place de cet équipement a été effectuée par l'entreprise Rossoni d'Ambres et a pour but de limiter la vitesse des véhicules, dans les deux sens de circulation au droit des habitations situées sur le haut de la voie juste avant le village. Elle a été complétée par l'installation de signalisations verticale (panneau) et horizontale (peinture), du déplacement par le service technique de la commune du panneau d'entrée d'agglomération de quelques dizaines de mètres vers la RD 47, et d'une réduction de vitesse à 30 km/h dès ce panneau.

Remplacement des pompes de relevage de Brazis

Il a été réalisé par l'entreprise CPS EAU de Castres. Par ailleurs, souhaitant d'assurer une maintenance réactive de ces équipements, la municipalité a souscrit un contrat de surveillance avec la société L'Eau 4.0 basée à Castres, consistant en la supervision des installations de façon sécurisée et personnalisée.

Enrochement du pont de la Bouniole

Il a été réalisé par l'entreprise de Nicolas Cazelles dans le but de créer une sur largeur à la voie en surplomb d'un profond fossé, permettant ainsi un passage des véhicules plus éloigné des bords du fossé.

Achat d'un tracteur de marque New Holland et d'une épareuse de marque Kuhn

Ces matériels ont été réceptionnés au 2e trimestre et vont remplacer les anciens matériels devenus vieillissants. Ils ont été financés grâce à un emprunt sur 5 ans contracté à l'Agence France Locale au taux très intéressant de 0,2 % sur 40 mois, ce qui permet à la collectivité de pouvoir s'équiper avec du matériel coûteux sans pour autant gréver sa capacité d'investissement. Compte-tenu de sa valeur marchande assez faible, l'ancien tracteur a été conservé pour effectuer des tâches secondaires. L'ancienne épareuse a quant à elle repris par le concessionnaire, contribuant ainsi à réduire le prix d'achat de sa remplaçante.

Capteur CO2

Cet équipement de marque Class'Air a été livré fin juin et permet une mesure de la qualité de l'air intérieur. Il sensibilise à l'aération des pièces en fonction du taux de CO2, et est donc un outil supplémentaire contribuant, par la mise en vigilance sur la qualité de l'air. Il indique aussi température, hygrométrie (taux d'humidité) et pression de l'air ambiant. D'autres capteurs pourraient venir équiper les locaux municipaux principaux (école, salle des fêtes...).

Les projets en cours

Passage de l'épareuse

Nos agents techniques sont en train d'entretenir l'abords des routes afin d'offrir aux usagers toute la visibilité nécessaire pour une circulation en toute sécurité. Pour leur sécurité à eux et pour la vôtre, respectez les limitations de vitesse et ralentissez à leur approche

Signalisation horizontale

Afin de réaliser des économies sur des prestations coûteuses faisable en régie, la commune s'est dotée d'une traceuse mutualisée avec les communes de Viterbe, Saint Paul, Damiatte et

Voirie - Travaux Matériel

Guitalens-L'Albarède. Le programme de marquage au sol est en cours d'élaboration et devrait débuter dans le courant du second semestre. Là encore, prudence à l'approche des chantiers !

Réhabilitation de la mairie

La municipalité a décidé d'engager des travaux de rénovation de la mairie, notamment pour améliorer les conditions d'accueil du public et de travail pour les secrétaires, mais aussi pour créer un bureau, aujourd'hui inexistant, spécialement dédié au maire. Après un 2ème trimestre consacré aux formalités administratives et réglementaires, les entreprises ont été choisies et les travaux débuteront début septembre. Dans l'attente de la fin du chantier et la livraison des nouveaux locaux, prévue pour la fin de l'année, vos services habituels seront transférés à la salle des fêtes et fonctionneront aux horaires habituels.

Défibrillateur

Afin de respecter les obligations réglementaires qui imposent que les ERP (établissements recevant du public) de catégorie 4, c'est-à-dire recevant moins de 300 personnes, mais surtout afin de proposer un service relatif à la sécurité des personnes, la salle des fêtes va prochainement être équipée d'un DAE défibrillateur automatisé externe. En espérant qu'il n'y aura jamais besoin de s'en servir,

ce DAE pourra aussi servir en cas de besoin subvenant dans tout le centre-bourg (dans tout autre ERP ou pour toute manifestation extérieure), puisque il est possible de l'utiliser partout, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5

Incivilités

Les panneaux d'entrée d'agglomération de la rue du Colombier et de la route de Martyrs ont disparu !

Au-delà du préjudice subi par toute la commune, c'est bel et bien la sécurité des habitants qui est la plus menacée par la disparition de ces panneaux qui conformément au Code de la route signale un abaissement de la vitesse maximale autorisée de 80 km/h à 50 km/h.

Que ce vol ait été commis par des inconditionnels de la Foire Internationale d'Art Contemporain, des petits plaisantins perdants de pari ou tout simplement des individus habités par l'intention de nuire, la municipalité a déposé une plainte à la gendarmerie de Lavour et sera amenée à le faire à chaque fois que des incivilités graves et impactant le bien-être des Fiacois et des Fiacois seront constatées.



PLANTER DES ARBRES

L'un des projets de la commission environnement concerne la reforestation de la commune.

Le changement climatique nous expose à de plus en plus de chaleur, et ça ne fera sans doute malheureusement qu'empirer à l'avenir. La création d'îlots de fraîcheur est donc un enjeu important. La gestion raisonnée de la végétation (enherbement de certaines zones comme les cimetières, limitation de l'artificialisation des sols...) et les plantations d'arbres vont dans ce sens.

Ce projet comporte plusieurs volets : détermination des lieux de plantations possibles (en cours), choix des essences, identification des dispositifs d'aides existant (financières et matérielles).

En 2019, quelques arbres ont déjà été plantés devant l'église et le monument aux morts et en quelques autres emplacements. Ils sont aujourd'hui bien implantés et grandissent bien.

En parallèle de ce travail, les agents techniques ont déjà démarré depuis plusieurs années maintenant un travail de conservation des jeunes pousses. Sur les talus hors zones urbanisées, ils ont identifié les pousses de jeunes arbres à conserver, les ont marquées et les ont laissées pousser.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, vous pouvez déjà repérer des arbres qui ont parfois 4 ou 5 ans sur certains talus !

L'avantage de cette technique est double : d'une part, nous privilégions ainsi des essences parfaitement adaptées puisqu'elles ont poussé d'elles-mêmes, et d'autre part, le coût de cette opération est quasiment nul pour la commune.



JARDINS, PARTAGÉS

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle association sur la commune :

Les jardins partagés du Clot dal Rey

L'association a pour but de créer, gérer et répartir les parcelles sur un terrain mis à disposition par la commune de Fiac. Les familles adhérentes en assureront l'entretien et la culture en vue de subvenir à leurs besoins, à l'exclusion de tout usage commercial. Les parcelles seront individuelles et/ou collectives.

L'association se propose de développer avec les jardiniers :

- le sens de l'entraide, de la solidarité et du partage ;
- le respect de la nature en pratiquant une gestion écologique du site, en culture classique ou en permaculture ;
- la mutualisation des méthodes, des savoirs faire, des expériences, etc. ;
- la pratique de l'action collective : achats groupés de graines, de plantes, d'outils, etc.

Ouvert sur le village, le jardin partagé favorisera les rencontres entre les générations et entre les cultures. Il sera accessible à tous y compris aux personnes en situation de handicap.

L'association aura une attitude ouverte vers le milieu éducatif et les autres associations de la commune.

Une partie du terrain pourra être cultivée de façon participative afin d'initier les enfants et autres personnes intéressées aux méthodes mises en œuvre.

Terrain d'expérimentation écologique et démocratique, il participera aussi au maintien de la biodiversité .

Contact : clot.dal.rey@gmail.com

Associations



Jardins partagés du Clot dal rey

Le mot du président

Je suis heureux de vous annoncer la création d'une nouvelle association dont les activités seront basées sur la commune de Fiac. Dès l'automne prochain, les jardins partagés du Clot Dal Rey ouvriront l'espace éponyme situé à cinq minutes à pied du centre du village. Lieu de partage, d'échange, d'expérimentation et de pédagogie dans les champs de la culture potagère, de l'écologie, de la santé et de l'alimentation. Ce nouveau lieu de la vie fiacoise sera composé de cinq parcelles individuelles et d'une butte en permaculture partagée par les adhérents de l'association qui souhaitent s'initier à des pratiques et des modes de pensée visant à aménager un territoire qui soit en harmonie avec la nature, afin que le développement soit durable et que les écosystèmes soient respectés, voire renforcés. Cette butte sera également ouverte à l'école de Fiac pour un programme qui reste à définir avec les enseignants. Au-delà du jardin, le CDR souhaite œuvrer en synergie avec le réseau associatif local. Nous pensons mettre en place des soirées débats au café du village en invitant des intervenants en lien avec les sujets précités (médecins, chercheurs, spécialistes de la culture biologique, chefs cuisiniers, artistes...). Un partenariat avec L'AFIAC est également envisagé. N'oublions surtout pas la notion de plaisir dans tout cela, le goût du bien manger, celui de caresser la terre et de fêter dignement les changements de saison. Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Patrick Tarres au 06 73 19 86 32 ou clot.dal.rey@gmail.com

Patrick Tarres
Président du CDR

L'AFIAC



L'AFIAC en 2021

L'activité de L'AFIAC toujours perturbée par l'épisode de COVID-19 a dû une fois encore annuler le festival des artistes chez l'habitant dont l'édition COLOR BLOCK devait se tenir à Damiatte en juin 2021 (initialement en juin 2020, avant d'être reporté à 2021 mais désormais annulé définitivement). C'est donc un événement inédit, dans la lignée de l'évènement Revenir au Monde initié en 2020 qui verra le jour au bord de l'Agout sur 4 communes du département : Vielmur-sur-Agout, Guitalens-l'Albarede, Damiatte et Labastide-St-Georges. Les résidences de création des 5 artistes se dérouleront tout au long de l'été et le parcours final sera praticable courant septembre.

L'amalgame des deux éditions 2020 et 2021 donnera le jour à une édition du catalogue relatant des événements passés ces deux années de pandémie. Concernant le programme de l'été, L'AFIAC s'engage sur l'Eté Culturel (dispositif mis en place par DRAC Occitanie) aux côtés de partenaires tels que le centre d'Art Le Lait, RIGA, lieu de résidences artistiques basé à St Pierre de Trivisy et l'association Triple A réputée pour son festival Baignade Interdite.

En octobre 2021, l'artiste américaine Darla Murphy est invitée à travailler pour 5 semaines au centre médico-social La Planésié de Castres

Par ailleurs, pour les plus impatients d'entres vous, l'exposition VIOLENCE VITALE de l'artiste Floryan Varennes est déjà visible à la Maison des Métiers du Cuir de Graulhet et ce jusqu'au 3 septembre 2021.

L'AFIAC évidemment fragilisée de part les temps exceptionnels que nous traversons tous, se trouve d'autant plus ébranlée par la disparition de Christophe Monroy, son Président. Il laisse un grand vide dans nos coeurs et nous n'oublierons pas la détermination et l'engagement dont il a fait preuve sans relâche à L'AFIAC mais aussi dans tous les combats qu'il a pu mener.

Son souhait était que nous puissions aller au bout de nos projets aussi nous espérons vous retrouver nombreux sur nos futures rencontres.

L'équipe de L'AFIAC

LES QUILTS DE COCACAGNE

Nous espérons toutes que l'année prochaine sera moins stressante que 2020-2021 : le club reprendra son activité le lundi 6 septembre et nous vous invitons à nous rejoindre pour que nous puissions faire connaissance et vous montrer les derniers ouvrages terminés. Nous nous réunissons le lundi après-midi de 14h à 17h dans la salle des fêtes.

L'année « scolaire » est bientôt terminée et nous ne sommes retrouvées dans la salle des fêtes que 2 mois (septembre et octobre) dès le 2e confinement, et la probabilité d'une reprise en juin est très aléatoire...

Mais nous ne pouvons arrêter notre activité-passion comme cela...

Les cours ont continué en « distanciel » comme pour tous les étudiants pendant cette année scolaire, et nos réunions dans la salle des fêtes nous manquent beaucoup.

L'ambiance au club est toujours conviviale et ce club est ouvert aux patcheuses débutantes ou confirmées. Vous pourrez y apprendre de nouvelles techniques et partager nos connaissances de l'art du patchwork, vous y serez motivées par Françoise, l'animatrice, toujours à la disposition des adhérentes.

Pour avoir plus de renseignements :
Françoise DANGIN
06 31 96 59 29
FD1G1@orange.fr



SECOURS POPULAIRE

Les ateliers d'informatique reprennent tous les samedis matin à partir de 10h et jusqu'à midi. Venez nombreuses et nombreux !



Ville, campagne, montagne, mer...

Les vacances au Secours populaire

s'adressent à tout public *(sous conditions de ressources)*

Venez nous rencontrer

Secours Populaire Fiac

Café de Fiac 81500 FIAC

Téléphone : 05 63 47 00 02

Courriel : contact@sp81.org

<https://www.secourspopulaire.fr/81/>

N'hésitez pas à nous en parler, nous étudierons ensemble comment vous aider et mettrons tout en œuvre pour que cela devienne possible, et ce pour des départs tout au long de l'année.



PATRIMOINE FIACOIS

Belle au bois dormant, elle attend – pas regardante – le baiser du réveil que vous lui donnez, que vous soyez hommes et femmes de 7 à 107 ans, vaccinés ou pas !

Elle dort dans son écrin de douces collines fiacoises, rêvant à la vie nouvelle que vous pouvez lui offrir en révélant les souterrains cachés, vestiges d'époques où les peurs étaient bien réelles, en faisant vibrer à nouveau les chants des pierres enfouies ou des murs abandonnés, en découvrant la riche biodiversité de ce territoire...

La Belle sommeille et dans ses rêves courent des enfants, curieux de trouver des trésors de légendes au fond des puits... et dans ses rêves, parlent dans les vents qui passent, les anciens, porteurs de mémoires... et dans ses rêves, se promènent les amoureux de la nature sur les sentiers qui serpentent entre collines et Agout... Dans ses rêves, se construit le patrimoine de demain, avec ce qui a été et avec ce qui est maintenant et que nous construisons, pour que nous vivions heureux dans notre espace choisi et protégé.

Soyez ces rêveurs-rêveuses qui réveillent et agissent pour que soient dévoilés les mystères, les richesses et les potentiels de notre commune.

Contact : Dominique Caussé
06 83 67 72 63
causse.d@gmail.com

CAFÉ DE FIAAC

Café de Fiac : c'est reparti !

Après une trop longue fermeture, le café de Fiac vient de rouvrir ses portes.

Faisons un petit rappel de son fonctionnement pour les nouveaux arrivants. Le café a été repris par l'association Le PIAF voici 2 ans. L'adhésion est obligatoire pour pouvoir consommer au café. Elle est à 1 euro et elle est proposée lors de la première consommation. Avec l'adhésion, vous fournissez, sauf opposition de votre part, votre adresse mail. Ceci permet ne vous tenir au courant, toutes les semaines, de ce qui se passe.

Les heures d'ouverture sont les suivantes

Le jeudi soir de 18 à 23h : Soirée Bar

Le café est ouvert avec, chaque fois que c'est possible, une animation, un petit concert, etc. Les prix sont le plus bas possible. Beaucoup de boissons sont à 1 euro par exemple.

Le vendredi soir de 18 à 23h : Soirée repas.

Un repas est proposé par un (ou plusieurs) bénévole(s) qui constitue(nt), si besoin, une équipe de petites mains pour les seconder. Le menu comporte un plat principal et un dessert, de préférence confectionnés avec des produits locaux et de saison. Son prix est fixé à 10 euros avec une consommation (5 euros pour ceux qui le souhaitent). Un plat végétarien est proposé chaque semaine. Cette soirée

a, en général, un grand succès. Les inscriptions sont limitées à 50 et se font par Internet en réponse au courrier d'annonce hebdomadaire, ou à ce numéro : 07 49 49 36 22.

Le dimanche matin de 9h30 à 12h30 : Café - Bar avec dépôt de pain et viennoiseries

Une bibliothèque offre un grand choix de livres à emporter. Ces livres ont été apportés par les adhérents. Un coin lecture est aménagé, qui permet également un libre accès à une multitude de jeux.

Aménagement de l'espace : une bénévole s'occupe des plantes d'intérieur ainsi que de la décoration florale à l'extérieur.

Fonctionnement : le bar est tenu par deux personnes, selon roulement, en fonction de la disponibilité des bénévoles.

Le bar a fait le plein le 27 mai, jour de la réouverture, avec une Fiesta Tapas en terrasse. Le premier repas a été servi le 11 juin. Tous les bénévoles sont contents de reprendre le fonctionnement habituel et vous attendent nombreux au bar, au café et à table.



Associations

AS GOLF DE FIAC

Si vous habitez Fiac, savez-vous que vous êtes voisins du Golf 18 trous des étangs de Fiac ? Certes il ne se situe pas près du centre village, les pentes seraient difficiles à gérer, mais sur Brazis, en allant vers Damiatte, le long de l'Agout.

Les confinements successifs liés à la crise sanitaire que nous traversons ont conduit à un fort développement des activités de plein air. Le golf en fait partie et le nombre de pratiquants est en augmentation.

Le golf de Fiac organise régulièrement des initiations gratuites. Vous pourrez ainsi facilement prendre contact avec ce jeu et peut être nous rejoindre pour le pratiquer plus intensément : attention, l'addiction est souvent rapide et définitive !

Les jeunes sont obligatoirement l'avenir du club. Ils peuvent être accueillis au sein de l'école de golf, et débiter à des tarifs encourageants.

Deux structures travaillent en étroite relation :
- le golf des Etangs de Fiac, qui dépend du groupe UGolf très présent en région toulousaine, et qui gère la relation commerciale de la clientèle, le parcours et l'école de golf ;
- l'association Sportive du Golf de Fiac (ASGF) qui a vocation à encourager la pratique sportive pour tous et pour tous les niveaux. Elle organise plusieurs compétitions pour ses adhérents, dont le match-play qui peut être joué par tous ceux qui sont classés dès l'index 54.

L'AS aide aussi ses meilleurs joueurs qui évoluent en troisième division nationale, soit à deux encablures de l'élite nationale ! Elle soutient également les jeunes talents de l'école de golf.

Bref, il y a de la place pour tous, et l'ambiance du club est très conviviale. Alors n'hésitez pas à venir nous voir ou nous contacter : contact@assogolfdefiac.fr ou visiter notre site Internet : <http://www.assogolfdefiac.fr>



COMITÉ DES FÊTES

Décidément, la période 2020 / 2021 nous aura joué un bien mauvais tour, mais à l'heure où vous lirez ces lignes, l'éclaircie tant attendue a eu lieu !!

nous avons accueilli de nouvelles et nouveaux volontaires Fiacois-e-s plein d'énergie et d'idées, bienvenue à elles et eux !!

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer le programme que nous envisageons pour les fêtes de Fiac les 30, 31 juillet et 1er août 2021.

Du cinéma en plein air le vendredi soir. Une grande soirée DJ animée le samedi soir ainsi qu'un apéro-concert 100 % chansons le dimanche en fin d'après-midi. D'autres animations seront proposées au cours des après-midis des samedi et dimanche (en



cours d'élaboration). Boissons et restauration seront proposées sur place.

Si vous souhaitez participer, aider, animer le Comité des Fêtes, n'hésitez pas à nous contacter via la Mairie, les réseaux sociaux (comité des fêtes de Fiac sur Facebook), par mail comitedesfetesdefiacbrazis@gmail.com ou souvent les jeudis et vendredis soirs au Café de Fiac LE PIAF, lieu de rencontre prompt aux projets festifs !

Pour le Comité, Jean-Marc Rodier, juin 2021



MOTOCLUB FIACOIS

Comme chaque année depuis 2015, le mois d'octobre aurait dû être le mois de l'édition 2020 de notre course sur prairie. En plus des conditions sanitaires particulières, la météo n'était pas de notre côté. Et c'est avec beaucoup de regrets et de déception que nous avons choisi 2 jours avant l'épreuve de l'annuler.

Plus de 300 pilotes avaient choisi de nous réitérer leur confiance en s'inscrivant à notre course sur prairie comptant pour le championnat Occitanie de la Fédération Française de Moto. Cet événement rassemble, pour rappel, de jeunes pilotes, des moins jeunes, mais également des pilotes de quads. Nous espérons pouvoir les compter parmi nous lors de notre prochaine édition.

L'organisation de cet événement ne serait bien sûr pas possible sans l'enthousiasme et la motivation de nombreux bénévoles de la commune et des alentours,

sans nos très nombreux sponsors, mais surtout sans la gentillesse des propriétaires des terres où sont organisées les courses. Nous les remercions tous très chaleureusement. Un grand merci également aux élus de la commune de Fiac qui nous accompagnent pour chaque événement.

Nous travaillons d'ores et déjà sur les manifestations de 2021 avec un programme chargé :

- le samedi 24 juillet : championnat de France d'Enduro Kid ;
- le dimanche 25 juillet : championnat de Ligue Occitanie d'endurance tout terrain ;
- les samedi 2 et dimanche 3 octobre : championnat de Ligue Occitanie de course sur prairie.

Nous espérons vous retrouver très vite au bord de la piste. En attendant, portez-vous bien.

L'équipe du MC Fiacois.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Horaires des services

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 16h sans interruption.

L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et le jeudi de 16h30 à 18h30.

La déchetterie des Brugues (Lavaur) est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30.

La déchetterie de Graulhet est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h puis de 14h à 17h50.

Photocopies

Noir et blanc possibles à la Mairie au prix de :
- 0.10 euro : format A4 recto ;
- 0.30 euro : format A3 recto.

Tarifs du cimentière

Concessions : 23 euros le m² pour 30 ans.
Colombarium : 15 ans : 400 euros, 30 ans : 600 euros.

Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformi-

té des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux. Pour plus de renseignements : www.service-public.fr

Conciliateurs de justice

Besoin de régler un litige avec votre voisin, un différend entre locataire et propriétaire, un litige relatif à la consommation ou aux mal-façons de travaux, ou encore des dettes et créances impayées... ?

M. Christian Andrieu ou M. André Lopez, tous deux conciliateurs de justice seront là pour vous aider à régler à l'amiable, les litiges, différends et autres conflits du quotidien.

À partir du 8 juin, tous les lundis après-midi, les conciliateurs de justice assureront des permanences et peuvent vous recevoir uniquement sur rendez-vous dans vos espaces « France Services » à la Maison du Pays à Serviès (81220).

Ce service est totalement gratuit !

Pour prendre rendez-vous et/ou obtenir des informations complémentaires, contactez Mme Sonia Landes ou Mme Audrey Peyratout par téléphone au 05 63 70 52 67 ou par courriel : france-services@cclpa.fr.

CARTE D'IDENTITÉ

Pour renouveler la carte d'identité d'un mineur, l'enfant et son représentant légal doivent se rendre en mairie, munis des pièces justificatives nécessaires.

A Fiac, vous avez la possibilité de demander votre carte soit à la mairie de Graulhet, soit à la police municipale de Lavaur.

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou du passeport.

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Papiers à fournir

- Photo d'identité récente et conforme aux normes

- Justificatif de domicile

- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois (si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans)

- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte.

Si vous avez perdu votre carte nationale d'identité, il convient de faire une déclaration de perte. Si vous demandez une nouvelle carte d'identité, la déclaration de perte se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie.

Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02

Timbre fiscal : 25 euros (achat en ligne)

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

AIDES À LA COMPLÉMENTAIRE TAIRE SANTÉ

composition du foyer.

La Complémentaire santé peut couvrir tous les membres de votre foyer.

La Complémentaire santé solidaire sans participation financière

En dessous d'un certain plafond, vous n'avez rien à régler.

La Complémentaire santé solidaire avec participation financière

Entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et ce plafond majoré de 35 %, vous pouvez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire avec participation.

Combien vous coûtera la Complémentaire santé solidaire avec participation financière?

Le montant mensuel dépend de l'âge de chaque personne du foyer. L'âge est pris en compte au 1er janvier de l'année d'attribution du droit, par l'assurance maladie, à la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

Votre situation a changé : passage au travail à temps partiel, chômage ou départ à la retraite... ou vous avez des difficultés à payer une mutuelle, vous pouvez peut-être prétendre à la complémentaire santé solidaire.

Il y a deux niveaux d'aides :

- la Complémentaire santé solidaire sans participation financière ;
- la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

Vos droits

La Complémentaire santé solidaire vous donne droit à la prise en charge de la part complémentaire de vos dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Vos dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la Sécurité sociale.

Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour vos prothèses dentaires, vos lunettes, vos aides auditives...

Vous ne payez pas directement vos dépenses de santé. Il s'agit de la dispense d'avance des frais ou tiers payant.

Les conditions d'accès

Pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire, il faut remplir deux conditions.

- 1- Bénéficiaire de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance maladie.
- 2- Avoir des ressources inférieures à un plafond.

Les ressources prises en compte sont celles des douze derniers mois. Le plafond de ressources varie selon le lieu de résidence et la

Montants mensuels et annuels

Assuré âgé de 29 ans et moins :

8 euros - 96 euros

Assuré âgé de 30 à 49 ans :

14 euros - 168 euros

Assuré âgé de 50 à 59 ans :

21 euros - 253 euros

Assuré âgé de 60 à 69 ans :

25 euros - 300 euros

Assuré âgé de 70 ans et plus :

30 euros - 360 euros

Pour les salariés

En tant que salarié, vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une dispense d'adhésion au contrat collectif obligatoire, pendant la durée de votre droit à la Complémentaire santé solidaire.

Vous trouverez les plafonds de ressources pour ouvrir vos droits à la complémentaire santé solidaire ainsi que le dossier à compléter et les pièces à fournir sur CMU. Fr

Pour les personnes hébergées gratuitement, propriétaire ou ayant une allocation logement, n'oubliez pas d'ajouter chaque mois à vos ressources (hors allocations logement) le forfait logement qui varie avec le nombre de personnes de votre foyer.

Les plafonds d'attribution de la Complémentaire santé solidaire avec ou sans participation financière

Conformément à l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale, un arrêté fixe le montant du plafond annuel de revenus à ne pas dépasser pour l'accès à la Complémentaire santé solidaire. Toutes les ressources, imposables ou non imposables, perçues au cours des douze mois précédant la demande sont prises en compte, exceptées celles mentionnées à l'article R. 861-10 du code de la sécurité sociale. Pour l'octroi de la Complémentaire santé solidaire avec participation financière, les ressources doivent être comprises entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et celui-ci majoré de 35 % (article L. 863-1 du code de la sécurité sociale).

Le plafond d'attribution de l'AME est identique à celui de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière (article L.251-1 du code de l'action sociale et des familles).

Barème Complémentaire santé solidaire et AME au 1er avril 2021 (en euros)

Métropole

Nombre de personnes	Plafond Complémentaire santé solidaire sans participation financière/ AME		Plafond Complémentaire santé solidaire avec participation financière	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	9 041 €	754 €	12 205 €	1 017 €
2	13 561 €	1 130 €	18 307 €	1 526 €
3	16 273 €	1 356 €	21 969 €	1 831 €
4	18 985 €	1 582 €	25 630 €	2 136 €
Par personne en +	3 616€	301€	4 882€	407€

DOM

Nombre de personnes	Plafond Complémentaire santé solidaire sans participation financière/ AME		Plafond Complémentaire santé solidaire avec participation financière	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	10 062 €	838 €	13 584 €	1 132 €
2	15 093 €	1 258 €	20 376 €	1 698 €
3	18 112 €	1 509 €	24 451 €	2 038 €
4	21 131 €	1 761 €	28 526 €	2 377 €
Par personne en +	4 025 €	335 €	5 434 €	453 €

*Les moyennes mensuelles sont fournies à titre indicatif

Important : à propos des personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit

Les personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gracieusement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources. Ce forfait varie selon la composition familiale. (cf. articles R. 861-5 et R. 861-7 du code de la sécurité sociale)

DROIT

AUX VACANCES

La Bourse Solidarité Vacances est un dispositif social mis en place pour aider les personnes les plus modestes à partir en vacances.

La BSV est un programme d'aide permettant d'accéder à des tarifs solidaires tout au long de l'année et partout en France métropolitaine :

- des séjours de vacances d'une semaine maximum (8 jours / 7 nuits) dans des résidences de tourisme, hôtels, campings, mobile-homes, des villages de vacances, ou encore des gîtes ;
- des loisirs divers : colonies, stages sportifs, etc. ;
- des transports en train.

Ce programme est réservé aux publics suivants :

- familles aux ressources limitées ;
- demandeurs d'emploi remplissant les conditions de ressources ou bénéficiaires du RSA ;
- jeunes en situation de précarité ;
- personnes handicapées remplissant les conditions de ressources ;
- personnes âgées remplissant les conditions de ressources.

Enfin, pour bénéficier de la Bourse Solidarité Vacances, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) exige que vous ayez un niveau minimum d'autonomie pour être en mesure de :

- construire votre projet de vacances avec un soutien organisationnel léger ;

- vous engager jusqu'au bout dans la réalisation de votre séjour ;
- vous intégrer harmonieusement sur un site de vacances.

Quelle que soit votre situation, celle-ci sera étudiée par un référent social, la BSV ne pouvant être obtenue « en direct ».

Vous devrez remplir les conditions de ressources suivantes :

- soit avoir un quotient familial CAF égal ou inférieur à 1 000 euros sur l'année N-1 (l'année qui précède l'année de votre demande) ;
- soit bénéficier de la complémentaire santé solidaire sur l'année en cours ;
- soit justifier d'un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux plafonds indiqués ci-dessous :

1	21 600 euros
1,5	27 000 euros
2	32 400 euros
2,5	37 800 euros
3	43 200 euros
3,5	48 600 euros
4	54 000 euros
4,5	59 400 euros
5	64 800 euros

Pour le Tarn, le référent social, partenaire de l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances) est le Secours Populaire Français, n'hésitez pas à le contacter pour vos vacances individuelles, les colonies de vacances de vos enfants, et les voyages organisés par l'association.

À noter

Vous ne pourrez faire qu'une seule demande d'inscription au programme BSV par an, et trois séjours maximum comprenant :

- un séjour à la mer en vacances scolaires d'été ;
- deux séjours maximum en pension complète.

ADMR

**VOUS AIDER, C'EST NOTRE METIER
ADMR SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
Mairie
81220 ST PAUL CAP DE JOUX
NOUS CONTACTER :
Email : stpaulcapdejoux@admrtarn.fr
05 63 75 39 57
pour tous les besoins.**

Nous accompagnons et aidons au quotidien de nombreuses personnes de tout âge et dans des situations très différentes.

Services proposés par cette association

- Garde d'enfants à domicile
- Ménage - Repassage
- Services pour personnes en situation de handicap
- Services pour séniors
- Soutien aux familles

L'association ADMR SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX intervient sur les communes suivantes : Damiatte, Fiac, Magrin, Prades, Pratviel, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Teyssode, Viterbe.

Elle est animée par une équipe de bénévoles qui encadrent une équipe de salariés.

Fiac
Tarn



Tél. 05 63 58 03 97

LUNDI	8H30-12H	
MARDI	8H30-12H	
MERCREDI	FERMÉ	
JEUDI	8H30-12H	16H30-18H30
VENDREDI	8H30-12H	
SAMEDI	8H30-12H	
DIMANCHE	FERMÉ	



LA POSTE

RÈGLES DE BON VOISINAGE

La municipalité tient à rappeler aux habitants de la commune quelques règles essentielles permettant de contribuer au bon voisinage et au bien-être de tous.

• **Travaux de bricolage et de jardinage** : un arrêté préfectoral dispose que les habitants « doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent », et notamment que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ne sont pas autorisés le dimanche après-midi.

• **Brûlage des déchets verts** : le règlement sanitaire départemental dispose que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit », dont les déchets verts qui sont assimilés aux ordures ménagères. Ces déchets doivent impérativement être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie. En plus de la pollution engendrée, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables.

• **Aboiements abusifs de chiens** : le Code de la santé publique dispose que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous

sa responsabilité. ». Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter les aboiements prolongés de leur(s) chien(s).

• **Animaux domestiques errants** : sont considérés comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres ainsi que tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour assurer une surveillance suffisante afin d'éviter la divagation de leurs animaux domestiques.

• **Tapage nocturne** : un tapage est considéré comme nocturne lorsqu'il a lieu entre 22h et 7h du matin. L'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Il est constatable lorsque son auteur a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour y remédier. Les habitants sont invités à maîtriser le niveau sonore de leurs activités.

• **Stationnement** : il est régulièrement constaté des véhicules stationnés qui entraînent un danger ou une gêne pour les autres usagers. On distingue 4 types d'arrêt ou stationnement inadéquats, qui ne sont pas systématiquement matérialisés par des panneaux : dangereux, abusif, gênant et très gênant. Vous pouvez retrouver la liste sur le site de la Sécurité Routière : www.securite-routiere.gouv.fr
Dans tous les cas, vous risquez une contravention et une amende, avec obligation de déplacer le véhicule. Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent également être prescrites. Dans le cas d'un stationnement dangereux, le conducteur encourt également une peine supplémentaire de perte de points ou de suspension du permis de conduire.

LES NUMÉROS D'URGENCE

sourdes et malentendantes (une connexion internet et une webcam sont nécessaires), du lundi au vendredi en journée et le samedi matin.

Face à un enfant en danger et dans le doute, appeler le 119

Promiscuité, tension, anxiété... Le contexte particulier du confinement lié à l'épidémie de Covid-19 expose les mineurs aux violences intrafamiliales. Le 119 est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

Durant toute la période du confinement, si vous êtes victime ou si vous avez connaissance d'une situation de maltraitance d'un enfant, vous devez appeler le 119. Tout le monde peut appeler le 119 : les enfants et adolescents confrontés eux-mêmes au danger, ou appelant pour un autre enfant qu'ils connaissent, et les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger (dans leur famille, voisinage, communauté éducative...). Les appels des mineurs sont traités en priorité. Le 119 est joignable 24h/24, 7j/7, gratuit depuis tous les téléphones (fixes, mobiles, cabines...), confidentiel, invisible sur les factures détaillées, il n'apparaît sur aucun relevé de téléphone.

Cette année, le numéro 119 propose deux nouveautés :

- un formulaire dédié en ligne, pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas appeler ;
- un service de relais téléphonique en langue des signes françaises pour les personnes

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Pourquoi appeler le 112 ?

Un accident peut survenir n'importe quand et n'importe où, même lorsque vous visitez un pays de l'Union européenne.

Si vous êtes impliqué dans un accident ou que vous en êtes témoin ou si vous remarquez un incendie ou apercevez un cambriolage, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne. Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux existants.

J'appelle le 112 pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.

Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur ! Expliquez à l'opérateur que tout va bien. Dans le cas contraire, il se peut qu'une aide d'urgence doive être envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Samu : 15

Pourquoi appeler le 15 ?

Le Service d'aide médicale urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé

vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...)

J'appelle le 15 :

- en cas de besoin médical urgent ;
- en cas de malaise ;
- en cas de coma ;
- en cas d'hémorragie ;
- en cas de douleur thoracique (cela peut être un infarctus et nécessite une intervention très rapide, la mort pouvant survenir rapidement) ;
- en cas de difficultés respiratoires (surtout si la personne est asthmatique ou cardiaque ou que cela se produit lors d'un repas) ;
- quand une personne ne respire plus ;
- quand vous vous trouvez en présence d'un brûlé ;
- en cas d'intoxication ;
- etc.

Police / Gendarmerie: 17

Dans quelles situations appeler le 17 ?

J'appelle le 17 lorsque je suis en danger ou que je constate que quelqu'un est en danger :

- en cas de violences ;
- en cas d'agression ;
- en cas de vol à l'arraché ;
- en cas de cambriolage ;
- etc.

Le traitement de l'appel au 17 :

Votre appel sera pris en charge immédiatement par le centre de traitement du 17 « police secours » qui enverra sur place la patrouille la plus proche et adaptée à votre urgence (police ou gendarmerie nationales selon la zone de compétence). Gardez au maximum votre sang-froid, donnez votre localisation exacte, la nature de l'urgence, le nombre d'agresseurs et leur description, notez les numéros de plaque, indiquer la direction de fuite, etc.

En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de votre résidence.

Sapeurs-pompiers : 18

Pourquoi appeler le 18 ?

Les sapeurs-pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

J'appelle le 18 en cas de :

- incendie ;
- fuite de gaz ;
- risque d'effondrement ;
- ensevelissement ;
- brûlure ;
- électrocution ;
- accident de la route ;
- etc.

Urgence aérienne : 191

Pourquoi appeler le 191 ?

Le numéro d'appel d'urgence aérienne 191 est utilisable par tout usager en situation de détresse, par tout témoin direct d'un accident d'aéronef, ou par toute personne inquiète de la disparition d'un aéronef et de ses occupants.

Pourquoi appeler le 114 ?

Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24.

ANNUAIRE

Travaux agricoles

GALZIN Raymond - TRAVAUX AGRICOLES - La Mouline - 05 63 41 32 13

RAYNAUD Philippe - ENTREPRISE AGRICOLE - ASSAINISSEMENT - EPANDAGE - En Testoulat - 05 63 70 72 37 - 06 82 85 23 20

Bâtiment

BURLET Stéphane - CHARPENTE - Le Bourg - 05 63 58 24 53

CARTIGNY Jean-Louis - MENUISERIE - EBENISTERIE - La Sauzière - 05 63 58 56 44

CASTILLON Patrick MNFP - MENUISERIE - ALU - BOIS - PVC - En Gasquet - 05 61 84 49 42 - 06 26 58 30 23

CAZELLES Nicolas - TERRASSEMENT - PISCINE - MINI-PELLE - ASSAINISSEMENT - En Caussé - 06 77 10 00 86

AUGÉ Didier - ELECTRICITE - Fiac - 06 82 28 42 34 - augedidier@orange.fr

DA RUGNA Gérard - MAÇONNERIE - En Borderie - 05 63 41 47 30

KEROUI CONSTRUCTION - CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES - 1, chemin des Colverts - 06 11 59 76 95

LARROQUE Christophe - PLATRE AND CO - PLAQUISTE - Bellevue - 05 63 58 11 16

LECORNET Dominique - Ô'Minéreaux - PISCINISTE - 3, rue du colombier - 06 36 63 53 54

Pratique

PIERRE ET BOIS TRADITION - CHARPENTE - MENUISERIE - MAÇONNERIE -
Brazis - 05 63 70 61 77

PRADELLES Xavier - PEINTRE DECORATEUR - En Conté - 06 75 06 27 74 -
09 73 01 63 65
xav.pradelles@gmail.com

TOURNIE Jean-Florent - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ZINGUERIE -
RAMONAGE - Brazis - 06 67 31 94 57

ZANIBELLATO Sébastien - MAÇONNERIE - En Maurel nord - 06 22 19 54 92

Commerce

CAFE DE FIAC - CAFE ASSOCIATIF - 6, Place du Four - cafe.fiac@gmail.com

L'HERMITAGE - LOCATION DE SALLE - TRAITEUR - L'Hermitage -
05 63 42 06 68

BIRBES Vincent - VENTE DIRECTE - ELEVEUR DE PORCS FERMIERS - La Brette
05 63 70 63 75

BRIEUSSEL Véronique TETE A TETE - COIFFURE A DOMICILE - Les Martyrs -
06 12 86 15 06

CHEZ KAREN - PATES FRAICHES - La Bouriatte - 06 60 34 46 12

ESTEVE EARL - VENTE DIRECTE AU DETAIL : VIANDE BOVINE-PORCINE
PRODUITE A LA FERME - En Gilard - 05 63 58 03 50 06 12 58 33 56

LES 12 ETANGS - RESTAURANT - Brazis - 05 63 70 69 88

RAGT - PRODUITS AGRICOLES - La Gare - 05 63 58 12 76

GAEC D'EN MAUREL - Samuel VIDAL Sophie ZANIBELLATO - VENTE DIRECTE
DE VIANDE AGNEAU ET MERGUEZ - En Maurel - 06 48 73 47 42 -
<https://lagneaudenmaurel.jimdo.com>

GOLF DE FIAC-BRAZIS - 05 63 70 64 70

Enseignement

ECOLE PUBLIQUE - Rue de l'Ecole - 05 63 41 05 64

Hébergement

BASTIE Philippe - GITE - En Cassé - 06 06 91 71 10

BOYER Nelly - GITE - En Coulon - 05 63 41 31 94

CLARKE Roger - GITE - CHAMBRES D'HOTES - Les Pradailles - 05 63 70 52 07

MAISON YOMA - CHAMBRES D'HOTES - GITE - 2, rue du Barracou -
06 88 57 12 44

Professions libérales

DJARDINS RIBOUD Denis - ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS, (tonte, taille, soins des végétaux et des gazons...) - La Maurélié - 06 66 39 85 29

ESTIEU Sylviane - ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Le Cun -
05 63 42 18 49

HAMMI Mélanie - ERGOTHERAPEUTE - Fiac - 06 50 61 29 49

KS MULTISERVICES - TOUS TRAVAUX - Clareous - 06 71 61 6507

LAGARRIGUE Nathalie - KINESITHERAPEUTE - 7, rue de l'Ecole - 05 63 41 68 51

QUERAT Cécile LARRUE Julie - ORTHOPHONISTES - 1 rue du Jeu du Mail

REGNIER Pierre - ESPACES VERTS PETIT BRICOLAGE - Le Bourg -
05 63 41 44 56

SOLTANE Céline - ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Claréous -
06 72 10 91 94

SORE Thérèse BEAURAIN Isabelle - INFIRMIERES - Le Bourg - 05 63 34 49 89

Divers

CHIALVO Roland SR CONNECT - DRONE, IMPRIMANTE 3D, HOLOGRAMME - Brazis - 06 38 37 94 47 - contact@sr.connect.fr

TOUTOU'S FARM - PENSION CANINE FAMILIALE - EN BRIOLS - 06 31 05 46 50

LETTRE D'INFO

A chaque fin de mois, une lettre d'information est envoyée par courriel, dans laquelle vous trouverez toutes les informations, actualités et agenda des activités de la commune. Ce courriel permet aussi de recueillir votre avis sur divers sujets.

**Si vous souhaitez la recevoir,
envoyez votre adresse e-mail à
communedefiac@gmail.com**

PROFESSEUR DÉCAPITÉ : L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE DE DEMAIN ?





MAIRIE DE FIAC

Dans le Tern, le port du masque est obligatoire !

- dans tous les endroits publics et privés ;
- à moins de 50 m des entrées ouvertes au public des écoles, établissements scolaires, du lycée au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 7h à 19h ;
- pour tous les déplacements de moins de 10 personnes sur la voie publique de 7h à 20h du matin.

Tout qui pose n'importe quel obstacle ou un risque, le SARS-CoV-2 aura tendance à rester et se propager plus aisément. Respectez et aidez des autres et appliquez les protocoles sanitaires.

C'est la semaine des marchés de producteurs !

Tous les jeudis à partir de 15h place du Fiac, et dimanche 27 septembre dès 9h à Bracs



Le jeudi en fin de journée, retrouvez des producteurs de légumes, des pizzas, des plats préparés, de la charcuterie...

Dimanche 27 septembre à Bracs, vous êtes invités avec les producteurs locaux : jus de pomme, biscuits salés et sucrés, légumes, œufs, poulets, miel, biscuits, huile, pain...

Le café vous sera offert, et des tables seront disponibles pour boire sur place et discuter à l'abri (sous des tentes). Venez encourager les producteurs qui se déplacent pour vous !

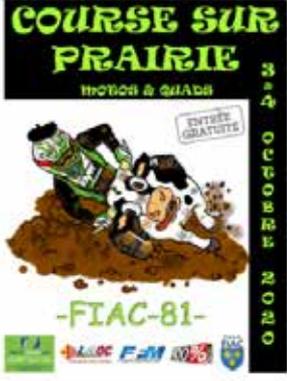
Attention, le port du masque est obligatoire !

Les échos de la commune

- La mise en place du nouvel éclairage public led en remplacement de l'ancienne installation se termine. Cette nouvelle technologie est plus respectueuse de la biodiversité, permet de réaliser d'importantes économies d'énergie et de réduire l'utilisation en fonction des usages. En complément de cette modernisation, certains endroits sans éclairage ont été équipés : des mâts palmiers ont été implantés à Bracs à la Pointe, à l'impasse des Crêpes et des Corages. Des poteaux ont aussi été installés route du Pont à la suite de ces travaux. L'entreprise terminera les travaux de la rue en Cazani.
- Vous recevrez bientôt dans vos boîtes aux lettres votre nouvelle adresse (pour ceux dont l'adresse change), votre numéro à coller sur votre boîte aux lettres ainsi que les numéros liés à cette nouvelle adresse. Les panneaux des nouvelles rues seront installés courant octobre.

Agenda de fin septembre et octobre à Fiac

- Dimanche 27 septembre et dimanche 23 octobre, retrouvez les marchés de producteurs à Bracs.
- Tous les vendredis, le Café de Fiac propose des repas : [VOUS, VOUSSE, VOUS, MARCHÉ](#)
- Samedi 3 et dimanche 4 octobre, c'est la course sur prairie annuelle du Moto Club Fiacois ! Venez nombreux à cet événement rassemblant des dizaines de coureurs dans plusieurs catégories.



Votre avis nous intéresse !

Nous souhaitons recueillir votre avis sur plusieurs points de notre présent agenda. Pour nous répondre, cliquez nous en retour à cet événement rassemblant des dizaines de coureurs dans plusieurs catégories.

sejour@fiac.fr ou 02 63 98 02 20.

du lundi au vendredi
de 8h - 16h sans interruption



CLARTÉ
COMMUNICATION
TRANSPARENCE

1 rue de l'Ecole • 05 63 58 05 26 • communedefiac@gmail.com